**Informations biographiques – Mario Joseph**

Mario Joseph, qui est reconnu comme étant le plus influent avocat haïtien de droits humains, dirige, depuis 1996, le Bureau des Avocats Internationaux (BAI) situé à Port-au-Prince (Haiti). En vingt ans d’activisme dans le domaine des droits humains, Mario a travaillé sur des cas historiques, tels que : le massacre de *Raboteau* en 2000, considéré comme étant l’un des plus importants cas de droits humains dans l’hémisphère Ouest ; et *Yvon Neptune contre Haïti*, le premier cas haïtien traité par la Cour Interaméricaine des Droits de l’Homme. Suite au procès *Raboteau*, la coopération du BAI avec les autorités américaines en charge de l’immigration a permis la déportation de trois anciens généraux haïtiens, dont le plus important militaire jamais déporté par les États-Unis pour des motifs liés aux droits humains.

Mario a grandi dans un environnement pauvre et rural d’Haïti. Sa maison n’avait pas d’accès à l’électricité et son eau provenait d’un étang qui est maintenant infecté par le choléra. Il a lui-même appris à quel point la mise en œuvre inadéquate des droits fondamentaux politiques, civils, économiques et sociaux condamne des générations à vivre dans la pauvreté. Après ses études de droit, suivies au prix de nombreux sacrifices, Mario a décidé de mettre ses compétences à profit des pauvres haïtiens et de les aider à faire en sorte que leurs droits soient respectés.

En novembre 2011, le BAI s’est plaint, au nom de 5'000 victimes, auprès des Nations Unies suite à l’épidémie de choléra qui a été amenée en Haïti à cause de forces de maintien de la paix des Nations Unies. Le BAI a également représenté huit victimes de l’ancien dictateur haïtien Jean-Claude « Baby Doc » Duvalier. Plus récemment, Mario et ses collègues ont représenté des victimes de viols lors de procès qu’ils ont gagné. Ceci démontre que les cas de viols perpétrés contre des pauvres femmes peuvent être punis par la justice lorsque les lois sont appliquées.

Mario continue son combat pour la justice malgré les risques qu’il encourt. Les menaces contre son intégrité physique émanant du Gouvernement haïtien ont amené la Cour Interaméricaine des Droits de l’Homme à prononcer des mesures prévisionnelles protectives en sa faveur en 2012. En 2004 et en 2012, Amnesty International a émis des alertes urgentes pour que Mario soit protégé. Des munitions ont été tirées contre les locaux et les voitures du BAI.

Dans le cadre de son travail mené en Haiti, Mario travaille en étroite collaboration avec différents groupes en leur apportant un soutien organisationnel et juridique. Il collabore également avec Amnesty International et Human Rights Watch sur d’autres dossiers, tel que le procès de Duvalier. Le programme légal du BAI permet de former des jeunes avocats de droits humains motivés et très qualifiés. Les anciens étudiants du BAI travaillent maintenant comme juges, procureurs et avocats de droits humains en Haïti. D’autres travaillent pour des ONG, des universités, des services publics ou des tribunaux internationaux à l’étranger.